

Adresse du projet :

Commune :

Code postal :

Cadastre :

Lot :

Superficie :

PERMIS DE CONSTRUIRE

PCMI 1 - PLAN DE SITUATION

PCMI 2 - PLAN DE MASSE (avant modifications)

PCMI 2 - PLAN DE MASSE (après modifications)

PCMI 3 - COUPES PROFILS (avant modifications)

PCMI 3 - COUPES PROFILS (après modifications)

PCMI 4 - NOTICE DESCRIPTIVE

PCMI 5 - PLAN DE FACADES (avant modifications)

PCMI 5 - PLAN DE FACADES (après modifications)

PCMI 5. - PLAN DE TOITURE (avant modifications)

PCMI 5. - PLAN DE TOITURE (après modifications)

PCMI 6 - INSERTION

PCMI 7-8 - DOSSIER PHOTOS

PCMI 14 - ATTESTATION PPRS

PCMI 14-2 - ATTESTATION BBIO

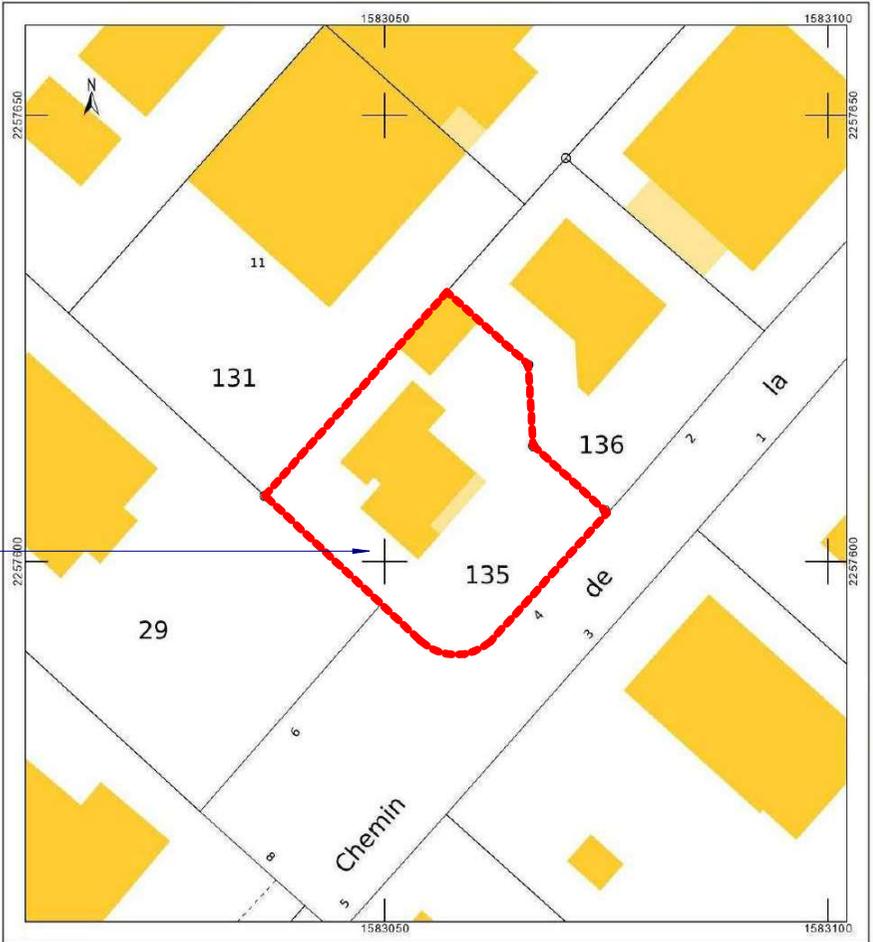


Signature du Maitre de l'Ouvrage :



CONSTRUCTION

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL		Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant : COLOMIERS BP20305 1 allée du GEVAUDAN Lundi au vendredi de 8H30 à 12h et 13H30 à 16H 31776 31776 COLOMIERS CEDEX tél. 05 62 74 23 50 - fax 05 62 74 23 67 cdf.colomiers@dgfiip.finances.gouv.fr
Section : ZH Feuille : 000 ZH 01	Cet extrait de plan vous est délivré par : cadastre.gouv.fr	
Échelle d'origine : 1/2000 Échelle d'édition : 1/500	Date d'édition : 14/12/2023 (fusauv horaire de Paris)	
Coordonnées en projection : RGF93CC43 ©2022 Direction Générale des Finances Publiques		



Plans destinés à des autorisations administratives et en aucun cas à l'exécution du projet

PLAN DE SITUATION	Echelle :		DATE : 21/12/2023
	Numéro de feuille PCMI 1	Dossier : Adresse du projet : Commune : Code postal :	APRES MODIFICATIONS

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant :
COLOMIERS
BP20305 - 1 allée du GEVAUDAN Lundi au vendredi de 8H30 à 12h et 13H30 à 16H 31776
31776 COLOMIERS CEDEX
tél. 05 62 74 23 50 - fax 05 62 74 23 67
cdf.colomiers@dgifp.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

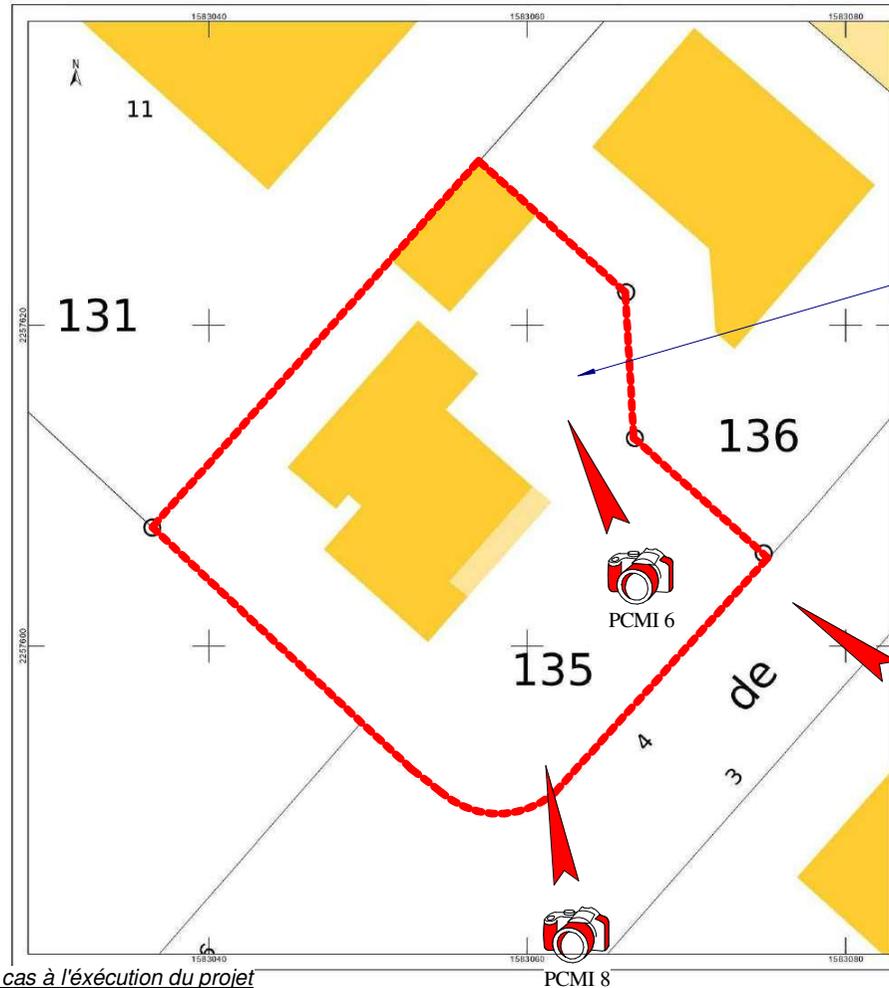
cadastre.gouv.fr

Section : ZH
Feuille : 000 ZH 01

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/200

Date d'édition : 14/12/2023
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC43
©2022 Direction Générale des Finances Publiques



CONSTRUCTION

Plans destinés à des autorisations administratives et en aucun cas à l'exécution du projet

PLAN DE SITUATION

Numéro de feuille
PCMI 1'

Dossier :
Adresse du projet :
Commune :
Code postal :

Echelle :

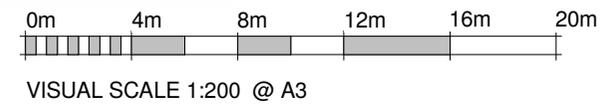
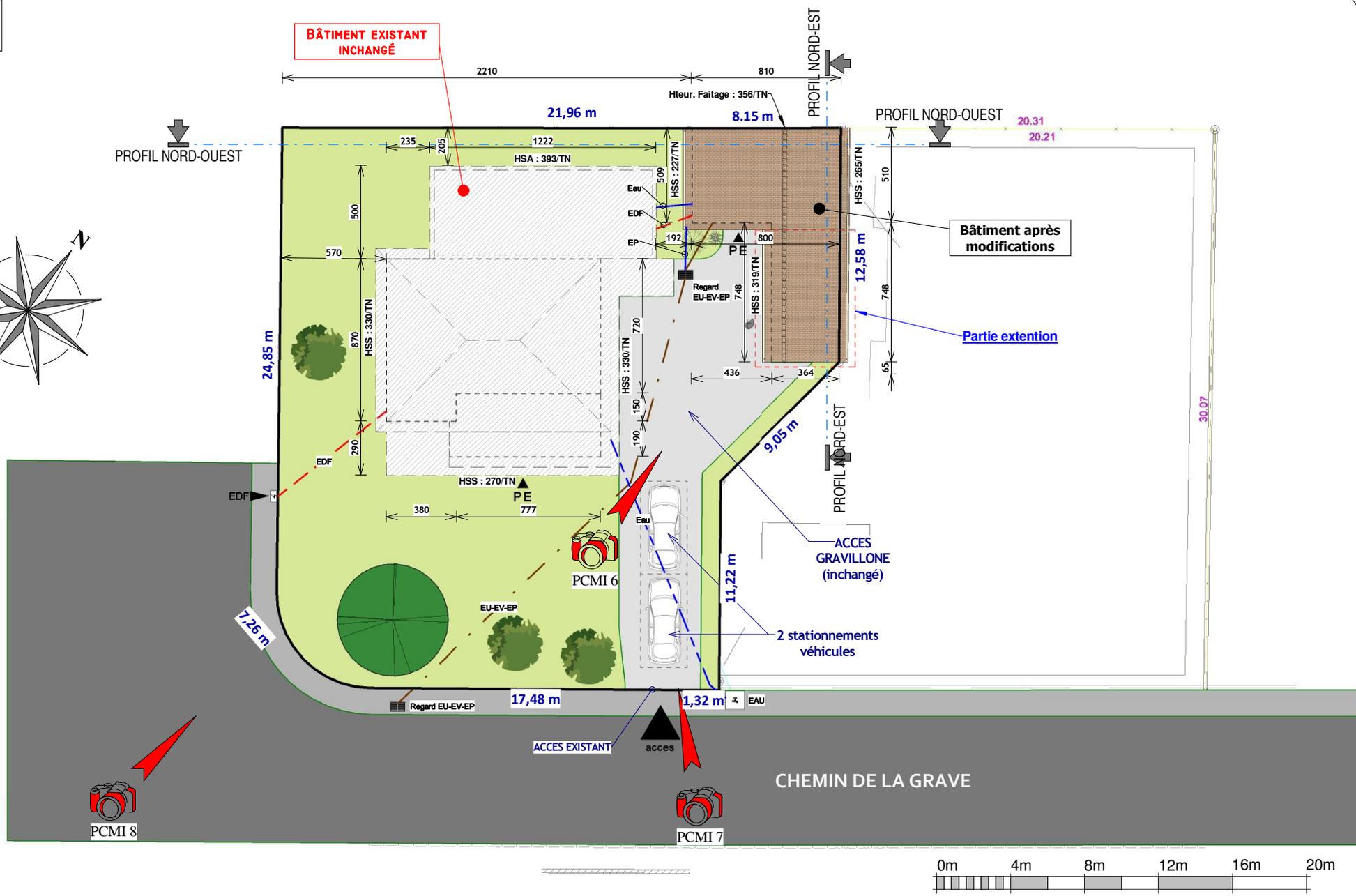
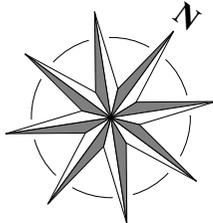
DATE : 21/12/2023

APRES MODIFICATIONS



LEGENDE :
 HSA : Hauteur Sur Acrotère
 HSS : Hauteur Sur Sablière

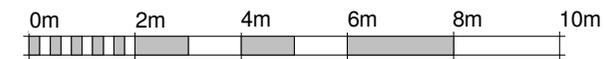
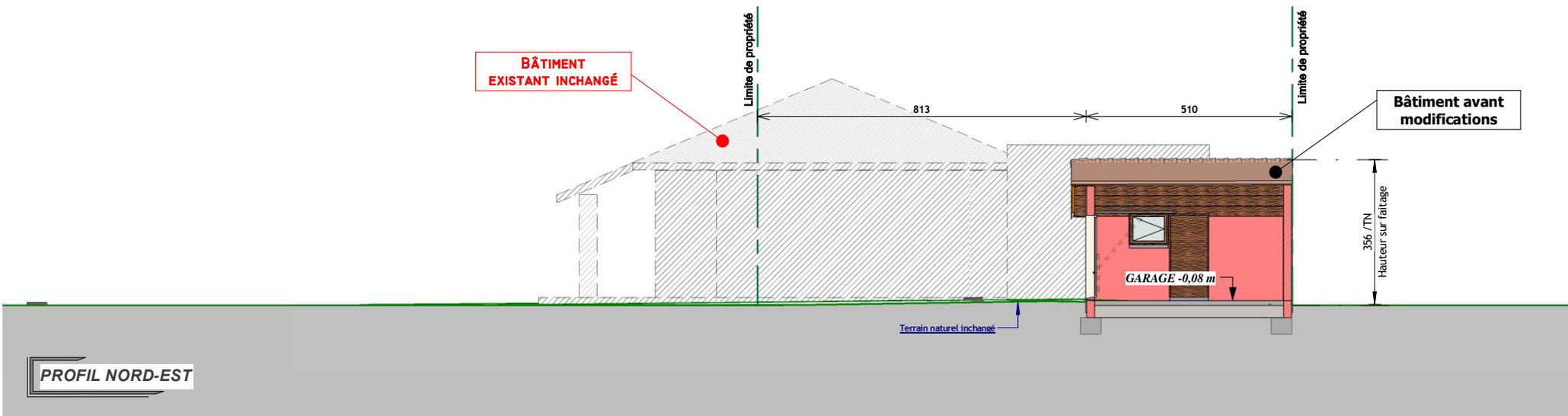
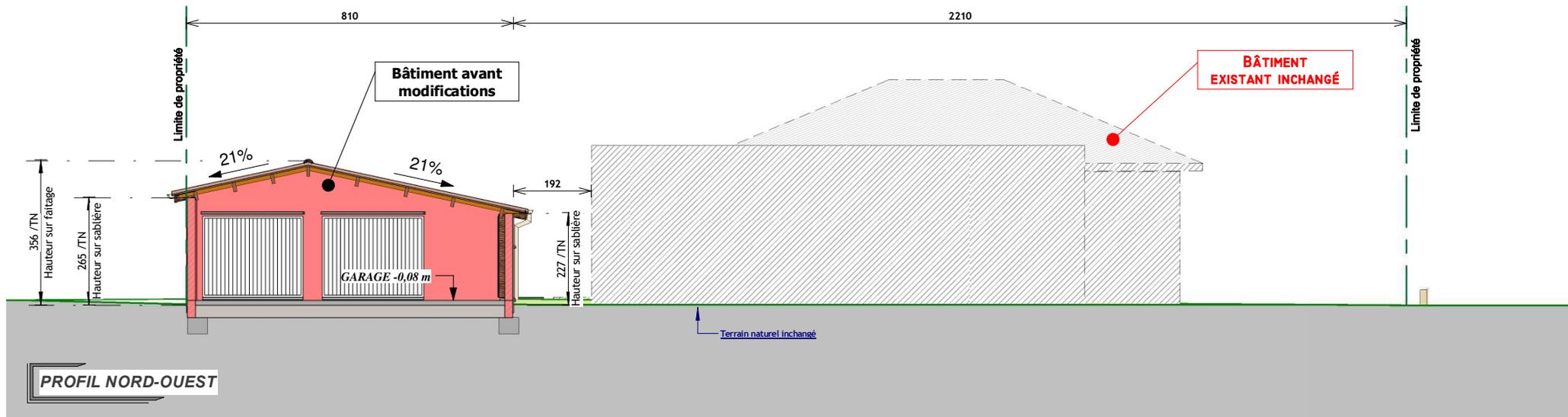
4 arbres de hautes tiges
 existant conservé
 426 m² de la parcelle
 aménagés en jardin



Plans destinés à des autorisations administratives et en aucun cas à l'exécution du projet

PLAN DE MASSE	Echelle : 1 : 200		DATE : 21/12/2023
	Numéro de feuille PCMI 2	Dossier : Adresse du projet : Commune : Code postal :	APRES MODIFICATIONS





VISUAL SCALE 1:100 @ A3

Plans destinés à des autorisations administratives et en aucun cas à l'exécution du projet

Echelle : 1 : 100

DATE : 21/12/2023

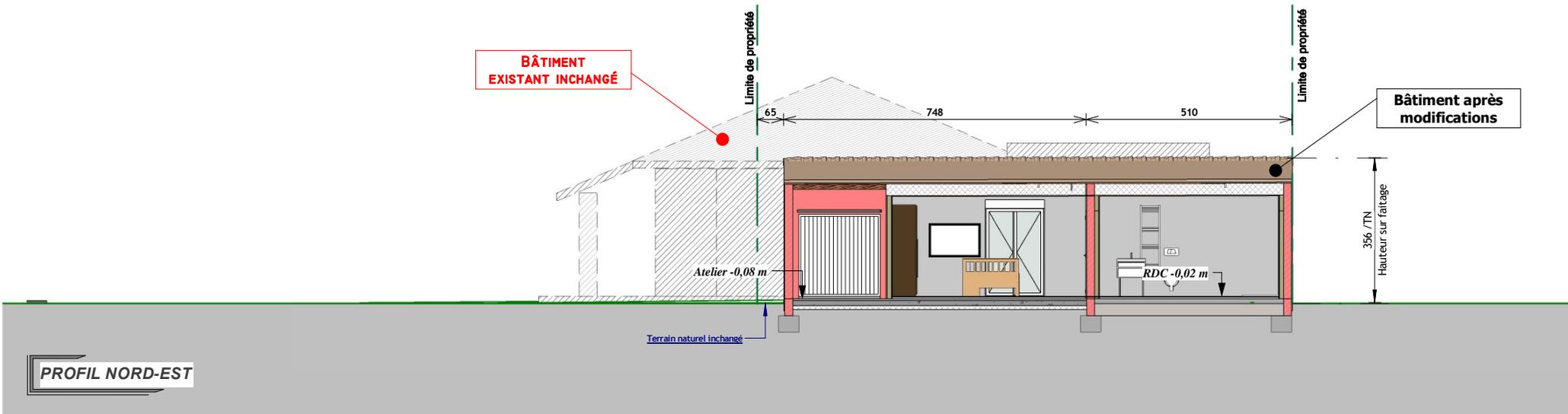
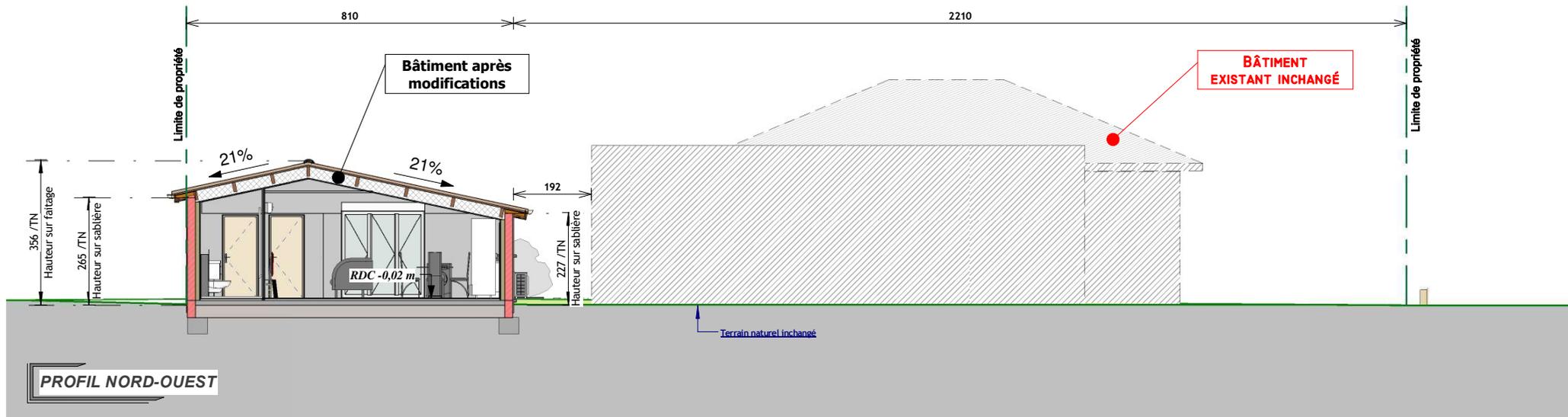
COUPES PROFILS

Numéro de feuille
PCMI 3

Dossier :
Adresse du projet :
Commune :
Code postal :

AVANT MODIFICATIONS





VISUAL SCALE 1:100 @ A3

Plans destinés à des autorisations administratives et en aucun cas à l'exécution du projet

Echelle : 1 : 100

DATE : 21/12/2023

COUPES PROFILS

Numéro de feuille
PCMI 3

Dossier :
Adresse du projet :
Commune :
Code postal :

APRES MODIFICATIONS



NOTICE DU PROJET

PRESENTATION DU TERRAIN

PRESENTATION DU PROJET

Le profil du terrain actuel ne sera pas modifié.

Le projet comprend :

Le passage du garage existant en habitable.

La construction d'une extension habitable et d'un atelier attenant au garage existant.

Le tout pour une surface habitable de 46,65 m² et 7,38 m² pour l'atelier.

La modifications de menuiseries sur le garage existant tel que :

- Façade Sud-Est : suppression d'une porte de garage et remplacement de la deuxième porte par une porte fenêtre.
- Façade Sud-Ouest : remplacement des deux ouvertures.

Les clôtures et accès à la parcelle reste inchangées.

L'implantation du projet extension prend en compte le recul imposé par le PLU soit en limite de propriété sur la limite Nord-Est.

L'espace restant au Sud, pour le jardin privé, résulte de ses paramètres.

Les bâtiments construits aux alentours sont en RDC et R+1 avec toiture deux, trois et quatre pentes, et bâtiment industriel type entrepôts en bac acier.

Le projet s'articule en un volume simple, en deux pentes (pour le garage existant et l'extension).

Une maison d'habitation est existante sur la parcelle, couverte en quatre pentes et toit terrasse.

Elle ne sera d'aucune façon touché par quelconque travaux et est séparé du projet à traité (soit le garage et l'extension).

L'emprise au sol totale des constructions après travaux sera de 245,90 m² soit 30% de la parcelle.

EU-EV-EP : rejet au regard chemin de la Grave (au Sud).

EDF : coffret au Sud-Ouest de la parcelle.

Les matériaux utilisés sont de factures régionales avec un enduit projeté ton beige ambre (1530 Y30R), idem à l'enduit du garage existant. Des tuiles terre cuite à surface courbe couleur rouge vieilli sont en place sur l'existant et le même type de tuiles sera mis en place sur l'extension à créer.

Des gouttières et descentes ton sable (idem à l'existant), des menuiseries ton blanc et fermetures par volets ton blanc sera mis en place sur le garage existant et l'extension, des appuis et seuils préfa gris seront mis en place sur le garage existant et l'extension.

Les débords de toit du garage existant font 30 cm et sont en volige et chevrons avec planches de rive bois, il en sera de même pour l'extension.

Les espaces libres seront aménagés en jardin planté et gazonné à hauteur de 426 m² (53% de la parcelle traitée en surface non imperméabilisée).

4 arbres de haute tige sont existant et seront conservé.

L'accès se fera depuis le chemin de la Grave.

Il est traité par un revêtement perméable de type grave compacté (140 m² soit 17%).

Deux stationnements extérieurs sont prévus sur la parcelle.

Plans destinés à des autorisations administratives et en aucun cas à l'exécution du projet

NOTICE DESCRIPTIVE

Numéro de feuille

PCMI 4

Dossier :

Adresse du projet :

Commune :

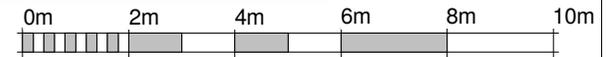
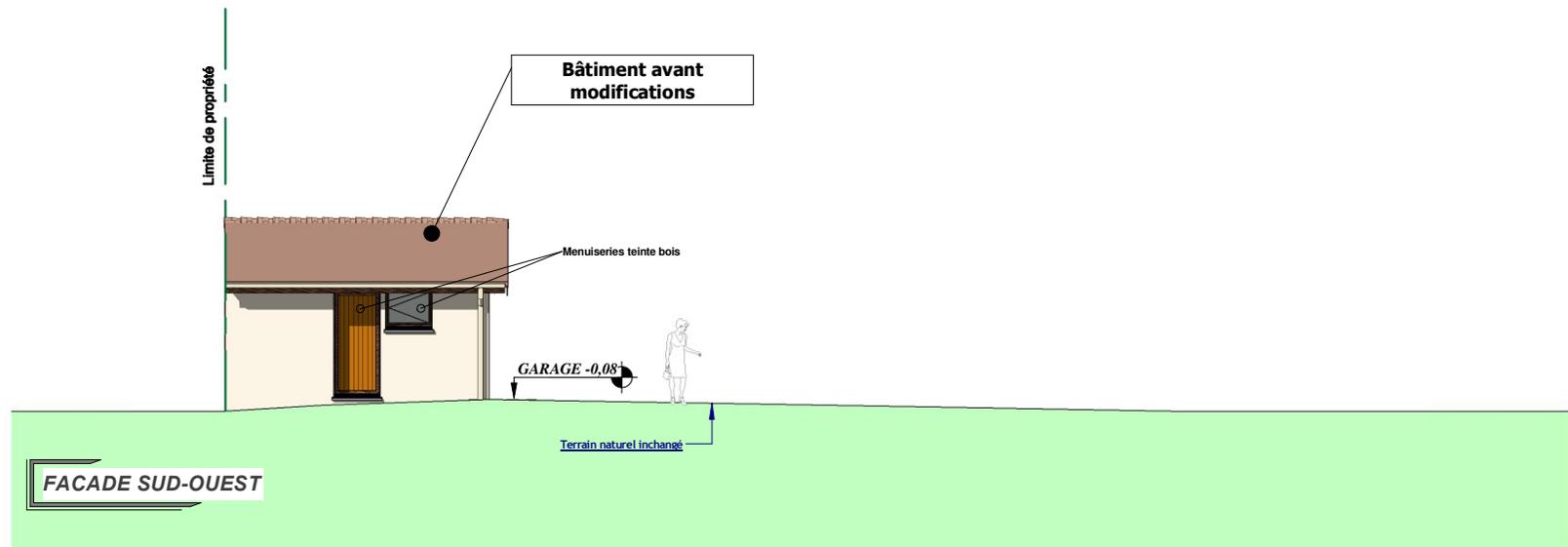
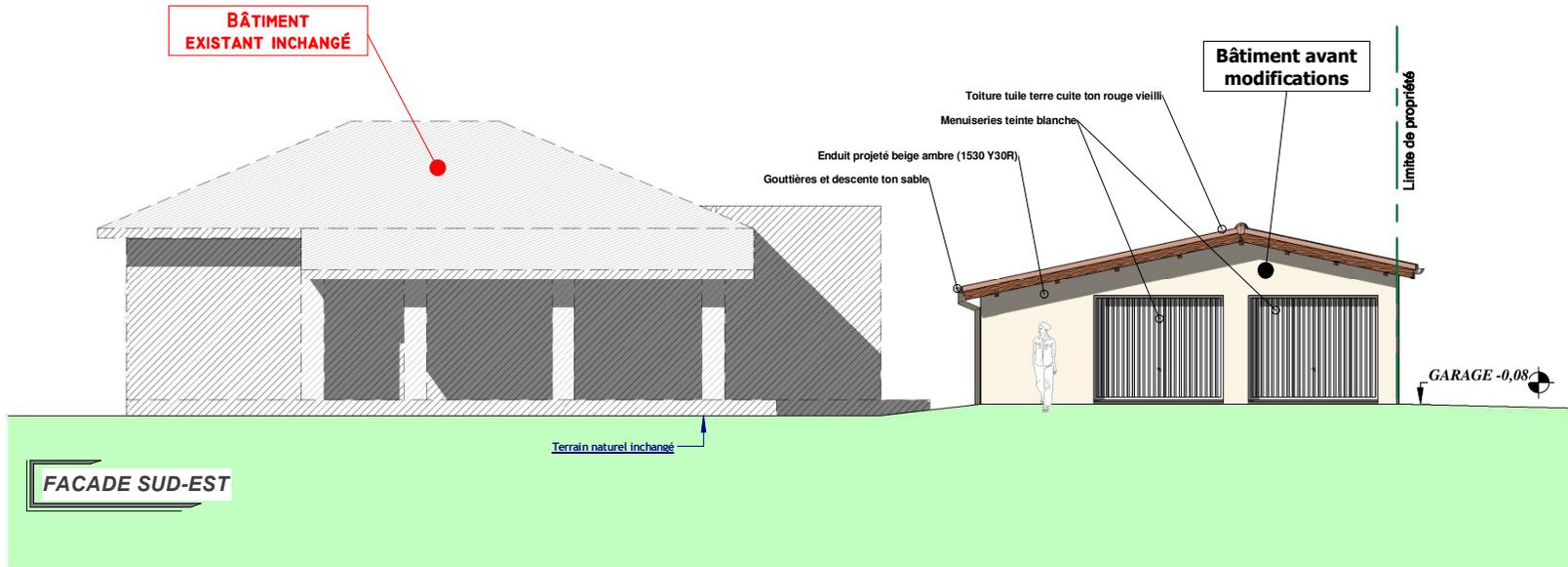
Code postal :

Echelle :

DATE : 21/12/2023

APRES MODIFICATIONS

**HOME
CONCEPT**
DESIGNATEUR EN BÂTIMENT
POUR PROFESSIONNELS
& PARTICULIERS



Plans destinés à des autorisations administratives et en aucun cas à l'exécution du projet

VISUAL SCALE 1:100 @ A3

PLAN DE FACADES

Echelle : 1 : 100

DATE : 21/12/2023

Numéro de feuille

PCMI 5

Dossier :

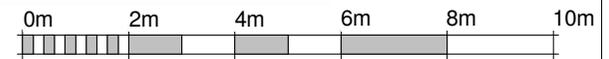
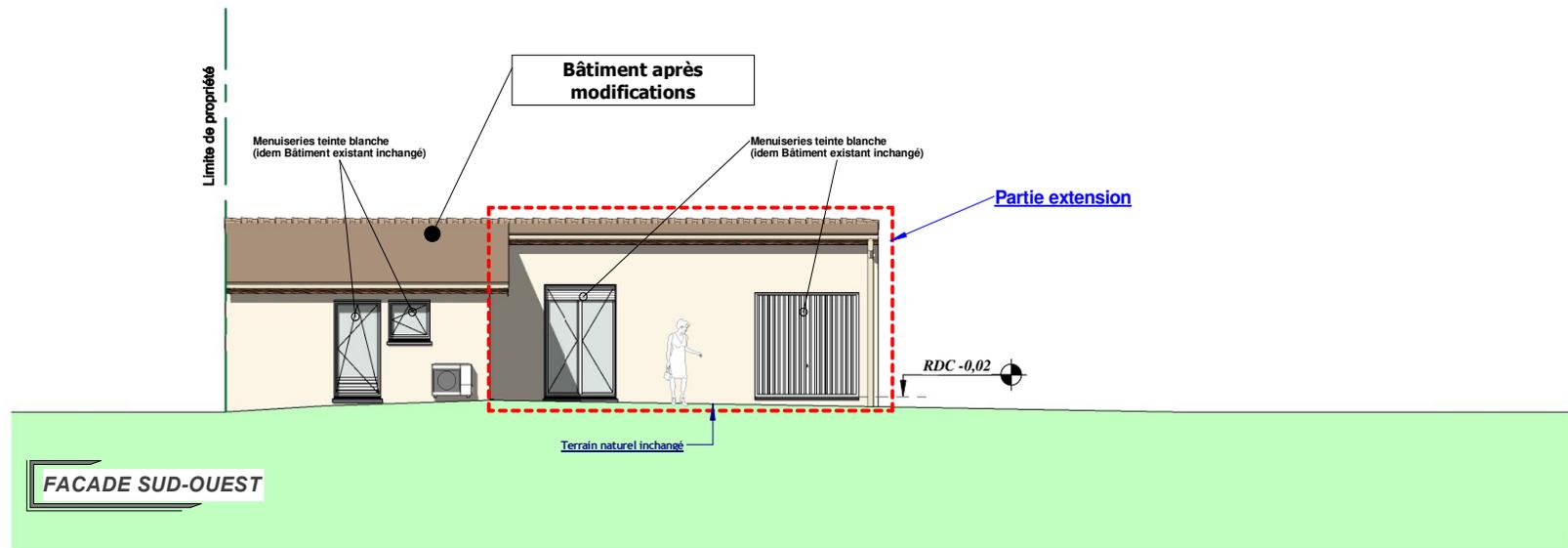
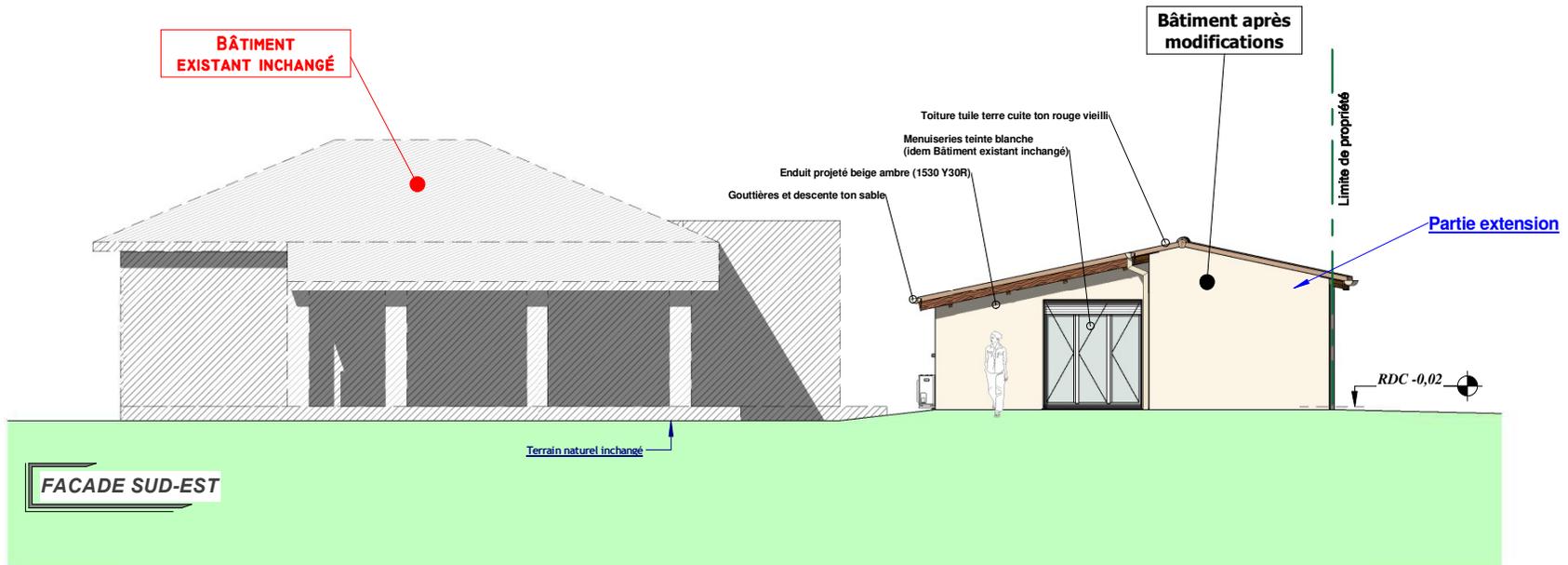
Adresse du projet :

Commune :

Code postal :

AVANT MODIFICATIONS





Plans destinés à des autorisations administratives et en aucun cas à l'exécution du projet

VISUAL SCALE 1:100 @ A3

PLAN DE FACADES

Echelle : 1 : 100

DATE : 21/12/2023

Numéro de feuille

PCMI 5

Dossier :

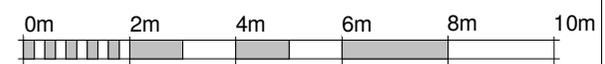
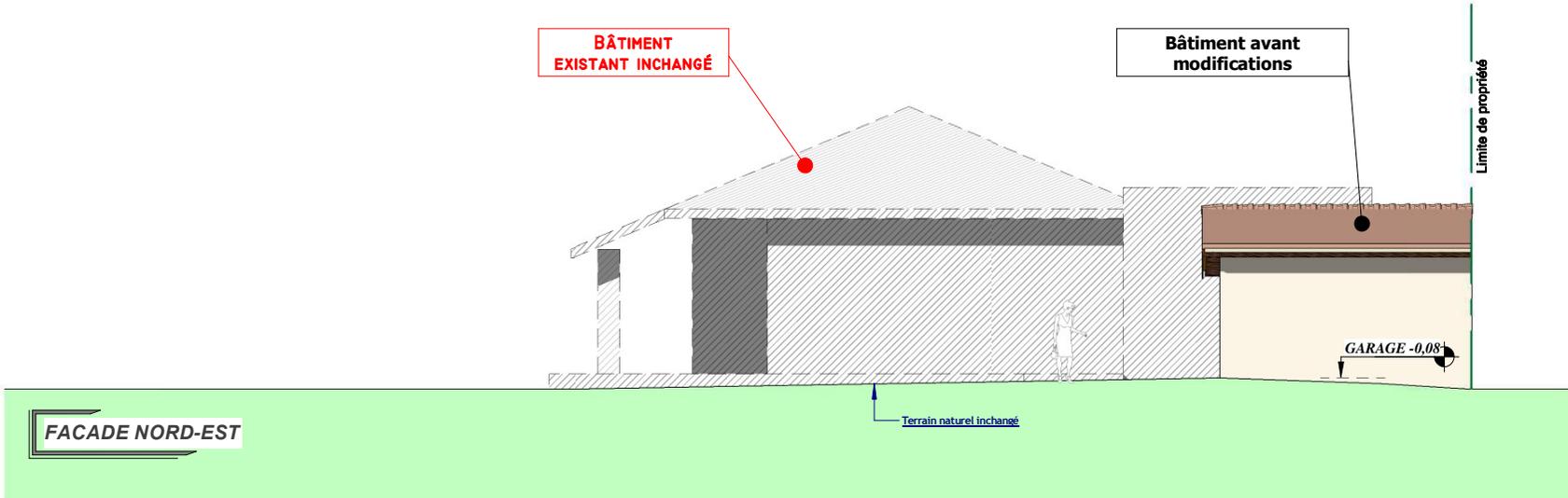
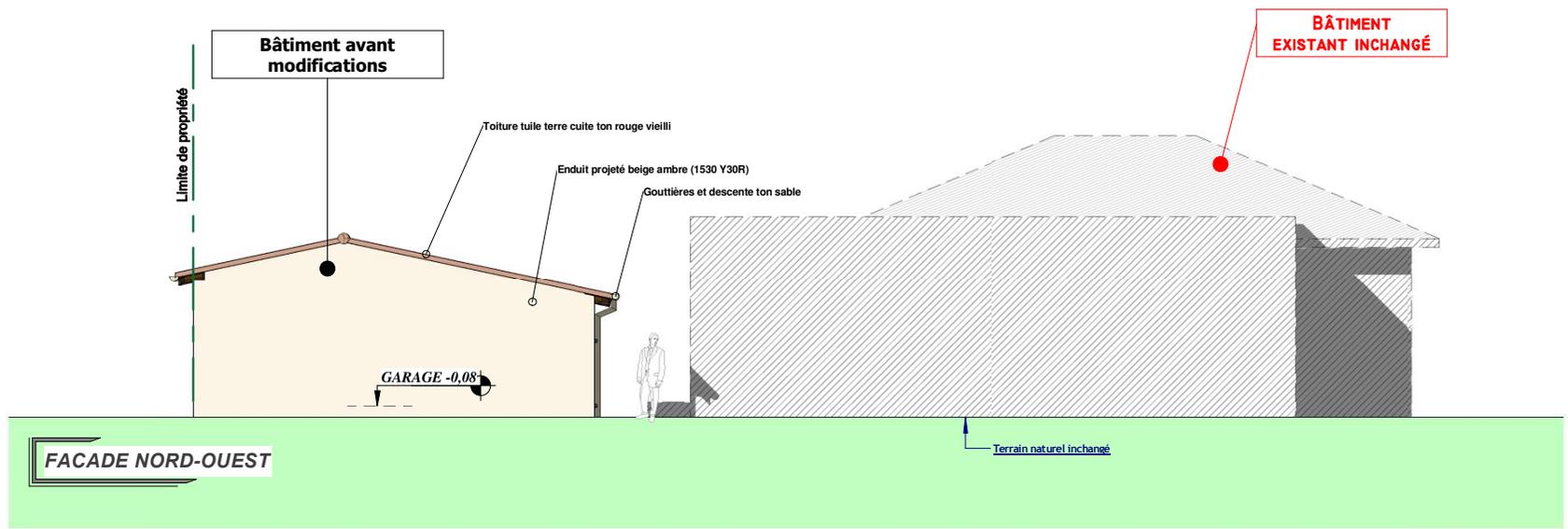
Adresse du projet :

Commune :

Code postal :

APRES MODIFICATIONS

**HOME
CONCEPT**
DESIGNATEUR EN BÂTIMENT
POUR PROFESSIONNELS
& PARTICULIERS



VISUAL SCALE 1:100 @ A3

Plans destinés à des autorisations administratives et en aucun cas à l'exécution du projet

Echelle : 1 : 100

DATE : 21/12/2023

PLAN DE FACADES

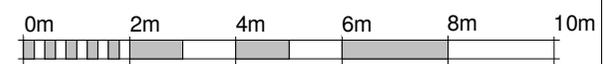
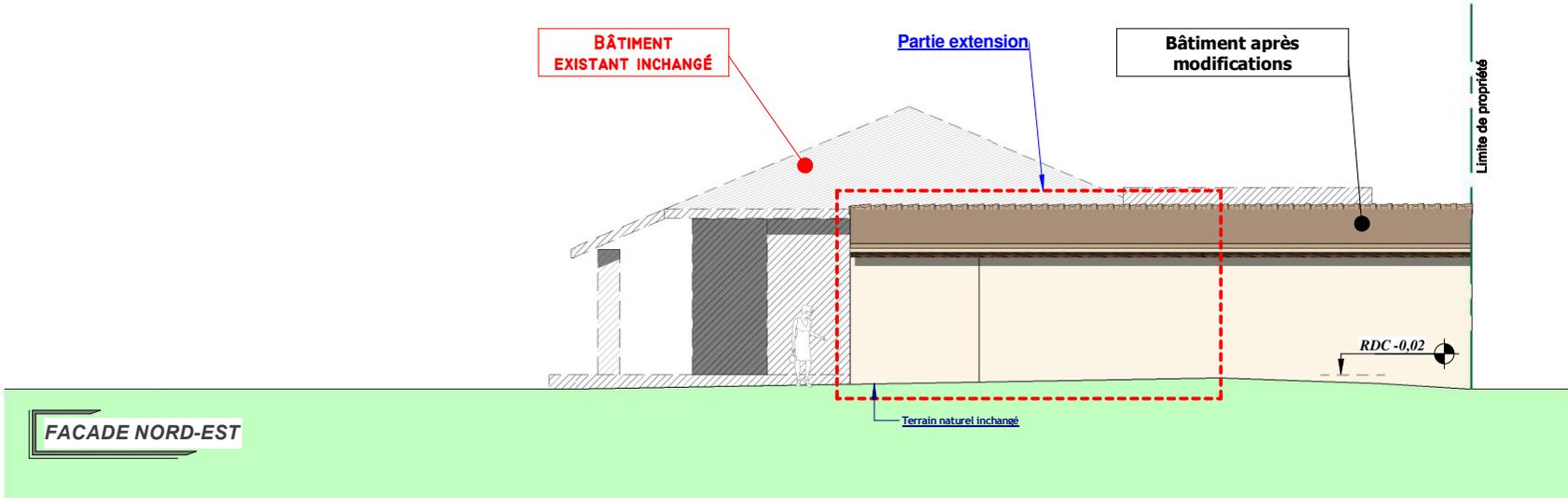
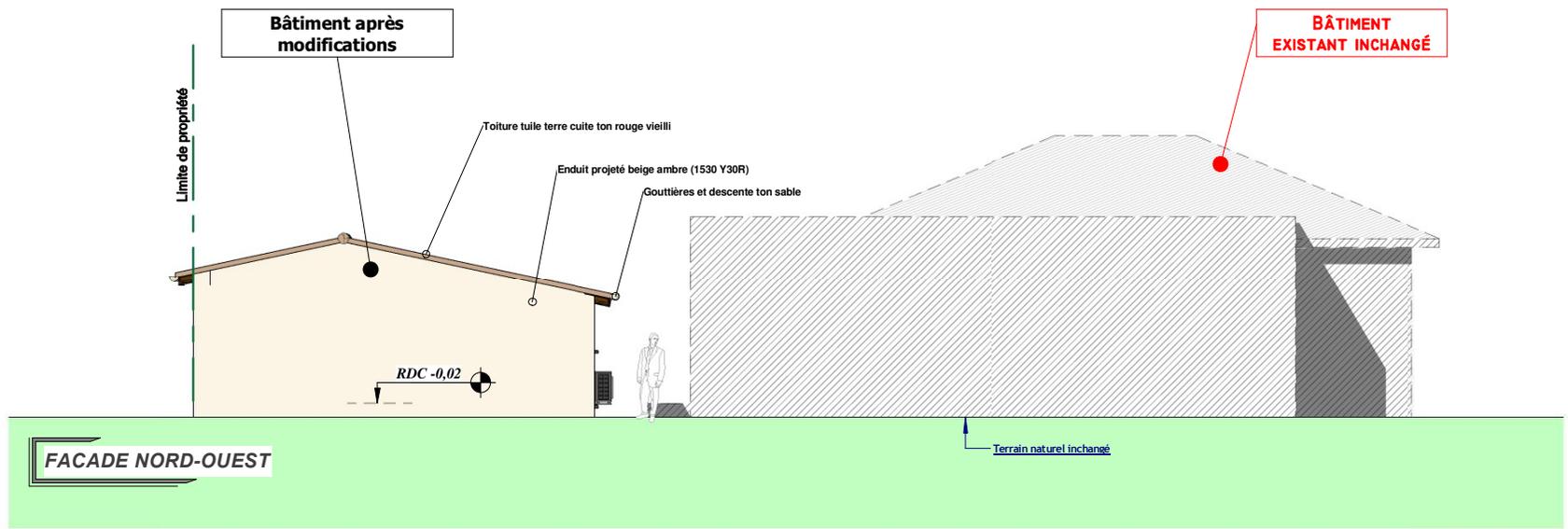
Numéro de feuille
PCMI 5'

Dossier :
Adresse du projet :
Commune :
Code postal :

AVANT MODIFICATIONS



DESIGNATEUR EN BÂTIMENT
POUR PROFESSIONNELS
& PARTICULIER

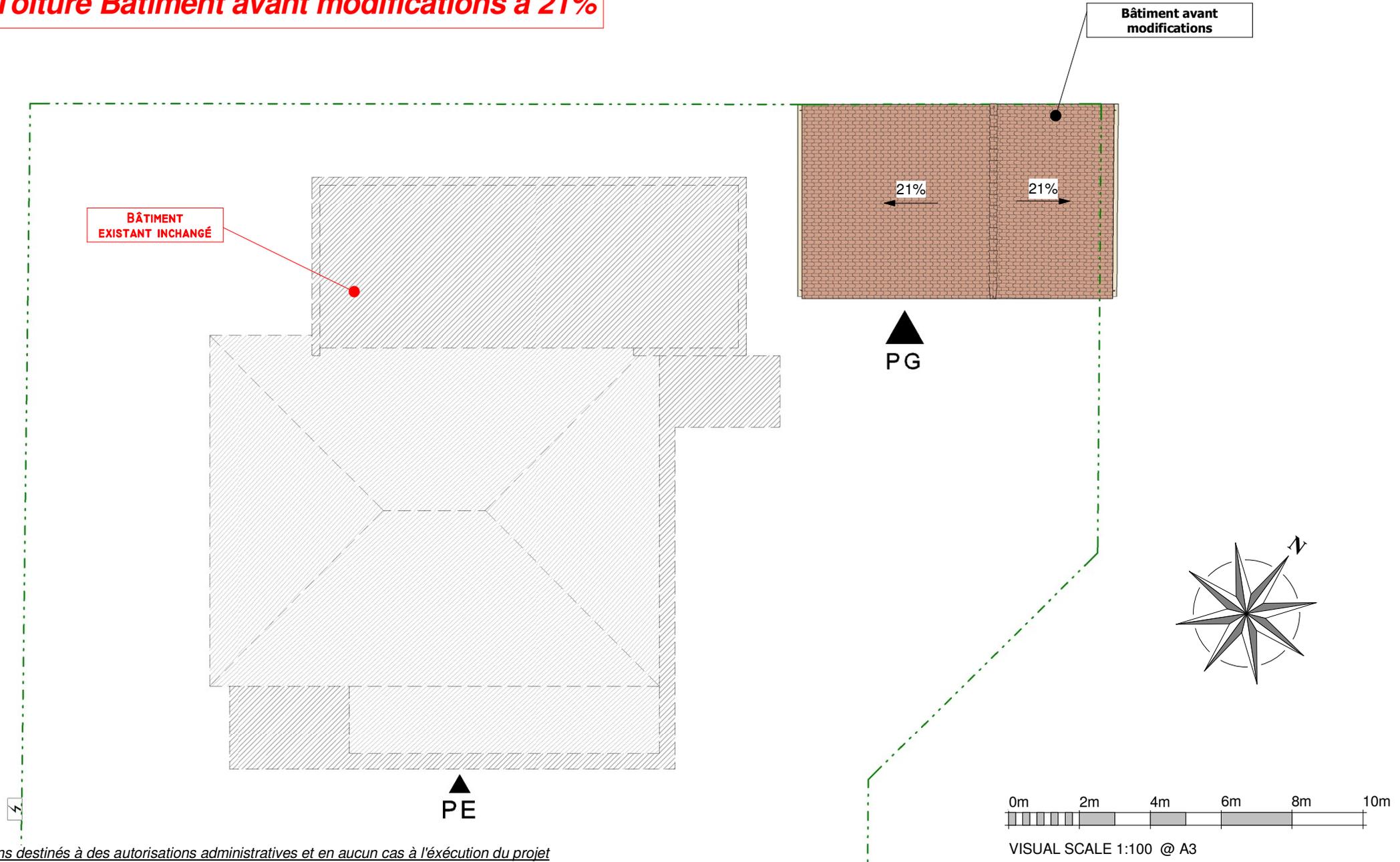


VISUAL SCALE 1:100 @ A3

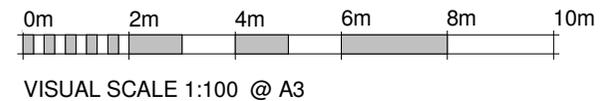
Plans destinés à des autorisations administratives et en aucun cas à l'exécution du projet

PLAN DE FACADES	Echelle : 1 : 100		DATE : 21/12/2023
	Numéro de feuille PCMI 5'	Dossier : Adresse du projet : Commune : Code postal :	APRES MODIFICATIONS

Toiture Bâtiment avant modifications à 21%



Plans destinés à des autorisations administratives et en aucun cas à l'exécution du projet



PLAN DE TOITURE

Numéro de feuille
PCMI 5.

Dossier :
Adresse du projet :
Commune :
Code postal :

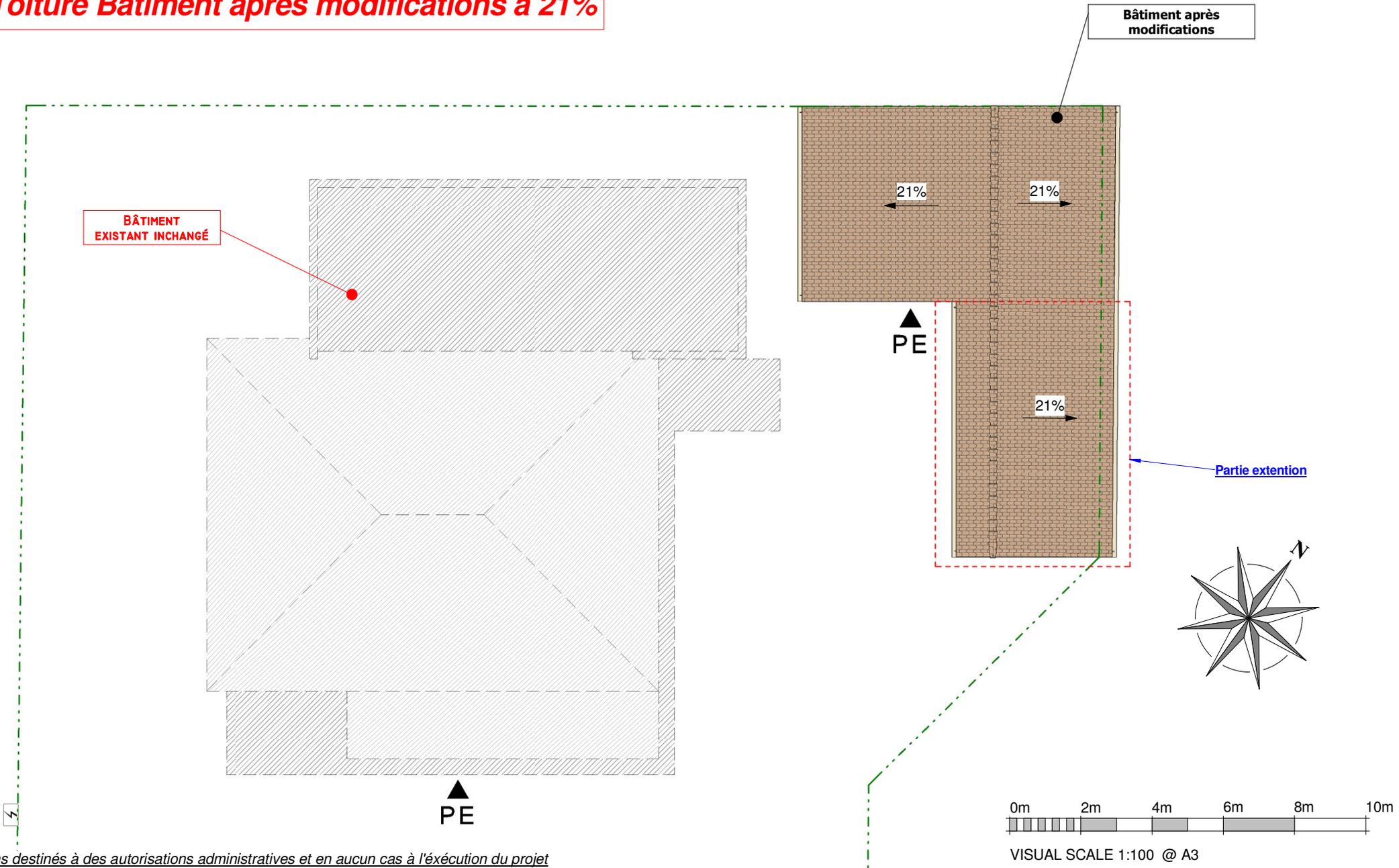
Echelle : 1 : 100

DATE : 21/12/2023

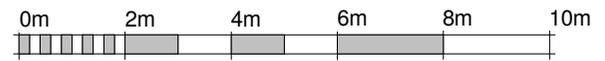
AVANT MODIFICATIONS

**HOME
CONCEPT**
DESIGNATEUR EN BÂTIMENT
POUR PROFESSIONNEL
& PARTICULIER

Toiture Bâtiment après modifications à 21%



Plans destinés à des autorisations administratives et en aucun cas à l'exécution du projet



VISUAL SCALE 1:100 @ A3

Echelle : 1 : 100

DATE : 21/12/2023

PLAN DE TOITURE

Numéro de feuille
PCMI 5.

Dossier :
Adresse du projet :
Commune :
Code postal :

APRES MODIFICATIONS

HOME CONCEPT
DESIGNATEUR EN BÂTIMENT
POUR PROFESSIONNEL
& PARTICULIER



Projet avant modifications

Projet après modifications



Plans destinés à des autorisations administratives et en aucun cas à l'exécution du projet

INSERTION

Numéro de feuille
PCMI 6

Dossier :
Adresse du projet :
Commune :
Code postal :

Echelle :

DATE : 21/12/2023

APRES MODIFICATIONS

**HOME
CONCEPT**
DESIGNATEUR EN BÂTIMENT
POUR PROFESSIONNEL
& PARTICULIERS



PCMI 7

PROJET



PCMI 8

Plans destinés à des autorisations administratives et en aucun cas à l'exécution du projet

DOSSIER PHOTOS

Numéro de feuille

PCMI 7 - 8

Dossier :

Adresse du projet :

Commune :

Code postal :

Echelle :

DATE : 21/12/2023

APRES MODIFICATIONS

**HOME
CONCEPT**
DESIGNATEUR EN BÂTIMENT
POUR PROFESSIONNELS
& PARTICULIERS

Attestation PPR « Sécheresse » Maison individuelle

Je soussigné(s) atteste que le projet de construction faisant l'objet de la présente demande de permis de construire prend et prendra en compte les mesures applicables aux maisons individuelles telles définies au titre III du règlement du Plan de Prévision des Risques naturels concernant les mouvements différentiels de terrain liés au phénomène de retrait-gonflement des sols argileux (PPR « sécheresse ») approuvé par arrêté préfectoral du 1er octobre 2013.

Date : 21/12/2023

Signature du maître de l'ouvrage

Plans destinés à des autorisations administratives et en aucun cas à l'exécution du projet

ATTESTATION PPRS

Numéro de feuille

PCMI 14

Dossier :

Adresse du projet :

Commune :

Code postal :

Echelle :

DATE : 21/12/2023

APRES MODIFICATIONS

**HOME
CONCEPT**
DESIGNATEUR EN BÂTIMENT
POUR PROFESSIONNELS
& PARTICULIER

**Formulaire d'attestation de la prise en compte de la
réglementation thermique au dépôt de la demande de
permis de construire**
(Uniquement utilisable pour les bâtiments ≤ 50 m²)

Formulaire d'attestation de la prise en compte de la réglementation thermique au dépôt de la demande de permis de construire

représentant de la société

situé à :

Adresse

Code postal

Agissant en qualité de maître d'ouvrage ou de maître d'œuvre(*), si le maître d'ouvrage lui a confié une mission de conception de l'opération de construction suivante :

EXTENSION

Située à :

Adresse

Code postal

Référence(s) cadastrale(s) :

Atteste que :

Selon les prescriptions de l'article L. 111-9 du code de la construction et de l'habitation, au moment du dépôt de permis de construire : L'opération de construction suscitée prend en compte la réglementation thermique.

Les éléments ci-après apportent les précisions nécessaires à cette justification.

S_{RT} du bâtiment : 55.96 m²

La personne ayant réalisé l'attestation :

Le : 20/12/2023

Signature :

(*) Au sens du présent document, par maître d'œuvre, on entend : architecte, bureau d'études thermiques, promoteur ou constructeur.

7928ee1902a75ce178044b10024dff63 - V4.0

Plans destinés à des autorisations administratives et en aucun cas à l'exécution du projet

ATTESTATION Bbio

Numéro de feuille

PCMI 14-2

Dossier :

Adresse du projet :

Commune :

Code postal :

Echelle :

DATE : 21/12/2023

APRES MODIFICATIONS

**HOME
CONCEPT**
DESIGNATEUR EN BÂTIMENT
POUR PROFESSIONNEL
& PARTICULIER

Annexe – Tableau issu de l'arrêté du 22 mars 2017 modifiant l'arrêté du 3 mai 2007 relatif aux caractéristiques thermiques et à la performance énergétique des bâtiments existants

PAROIS	RÉSISTANCE thermique R minimale en zone H1A, H1B, H1C	RÉSISTANCE thermique R minimale en zone H2A, H2B, H2C, H2D et zone H3, à une altitude supérieure à 800 mètres	RÉSISTANCE thermique R minimale en zone H3, à une altitude inférieure à 800 mètres	CAS D'ADAPTATION POSSIBLES
Murs en contact avec l'extérieur et rampants de toitures de pente supérieure à 60°	3.2	3.2	2.2	En zone H1, la résistance thermique minimale peut être réduite jusqu'à 3,2 m².K/W dans les cas suivants : -dans les locaux à usage d'habitation, les travaux d'isolation sont réalisés par l'intérieur ; -ou le système constructif est une double peau métallique.
Murs en contact avec un volume non chauffé	2.5			
Toitures terrasses	4.5	4.3	4	La résistance thermique minimale peut être réduite jusqu'à 3 m².K/W dans les cas suivants : -l'épaisseur d'isolation implique un changement des huisseries, ou un relèvement des garde-corps ou des équipements techniques ; -ou l'épaisseur d'isolation ne permet plus le respect des hauteurs minimales d'évacuation des eaux pluviales et des relevés ; -ou l'épaisseur d'isolation et le type d'isolant utilisé implique un dépassement des limites de charges admissibles de la structure.
Planchers de combles perdus	5.2			
Rampants de toiture de pente inférieure 60°	5.2	4.5	4	En zone H1, la résistance thermique minimale peut être réduite jusqu'à 4 m².K/W lorsque, dans les locaux à usage d'habitation, les travaux d'isolation entraînent une diminution de la surface habitable des locaux concernés supérieure à 5 % en raison de l'épaisseur de l'isolant.
Planchers bas donnant sur local non chauffé ou extérieur	3	3	2.1	La résistance thermique minimale peut être diminuée à 2.1 m².K/W pour adapter l'épaisseur d'isolant nécessaire à la hauteur libre disponible si celle-ci est limitée par une autre exigence réglementaire.

(*) Au sens du présent document, par maître d'œuvre, on entend : architecte, bureau d'études thermiques, promoteur ou constructeur.

7928ee1902a75ce178044b10024dff63 - V4.0

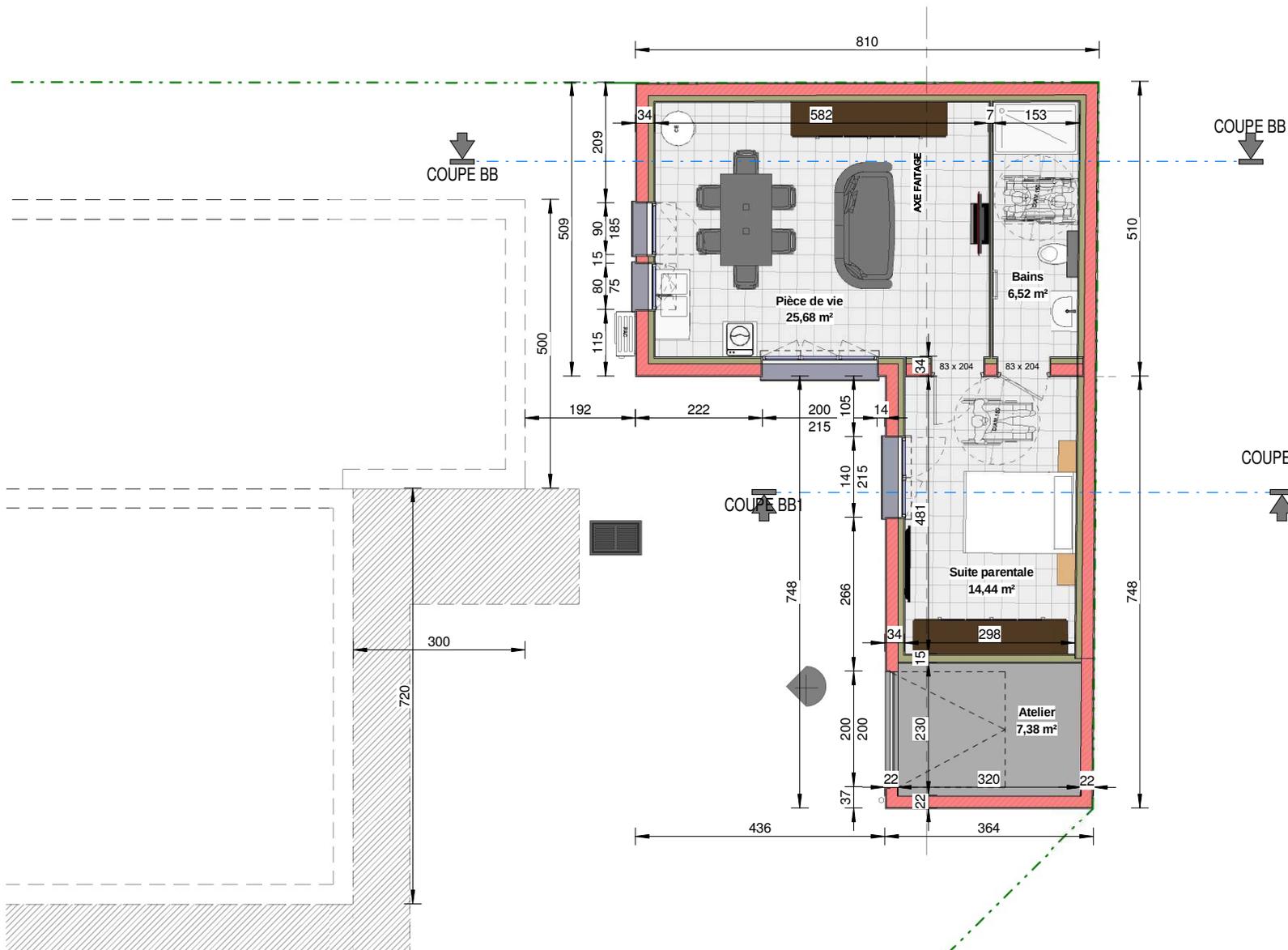
Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires

Grande Arche de La Défense - paroi sud / Tour Sequoia 92055 La Défense
Tél. : 01 40 81 21 22
www.ecologie.gouv.fr
www.cohesion-territoires.gouv.fr

Plans destinés à des autorisations administratives et en aucun cas à l'exécution du projet

ATTESTATION Bbio	Echelle :		DATE : 21/12/2023
	Numéro de feuille PCMI 14-2.	Dossier : Adresse du projet : Commune : Code postal :	APRES MODIFICATIONS





- SURFACE HABITABLE RDC -

PIECES	Surface
REZ DE CHAUSSEE	
Suite parentale	14,44 m ²
Pièce de vie	25,68 m ²
Bains	6,52 m ²
Total général	46,65 m ²

- SURFACE des ANNEXES -

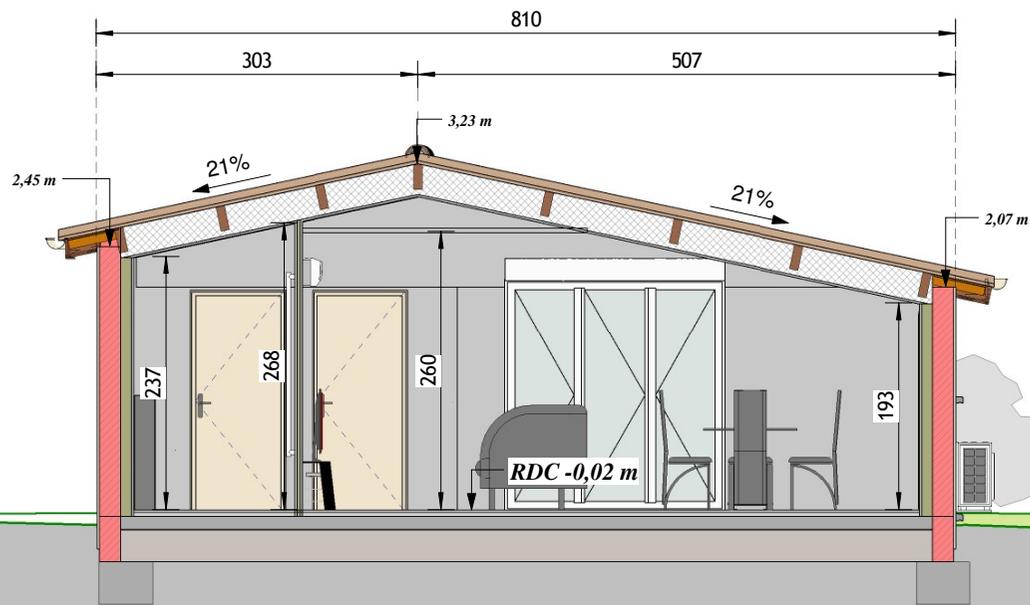
PIECES	Surface
REZ DE CHAUSSEE	
Atelier	7,38 m ²
Total général	7,38 m ²

-- EMPRISE AU SOL --

Emprise au sol	177,28 m ²
Emprise au sol	68,62 m ²

Plans destinés à des autorisations administratives et en aucun cas à l'exécution du projet

PLAN REZ-DE CHAUSSEE	Numéro de feuille PCMI 4b	Dossier : Adresse du projet : Commune : Code postal :	Echelle : 1 : 75	DATE : 21/12/2023
	APRES MODIFICATIONS			HOME CONCEPT <small>DESIGNATEUR EN BÂTIMENT POUR PROFESSIONNELS & PARTICULIER</small>



Plans destinés à des autorisations administratives et en aucun cas à l'exécution du projet

COUPE DE PRINCIPE B-B

Echelle : 1 : 50

DATE : 21/12/2023

Numéro de feuille

PCMI 4c.

Dossier :

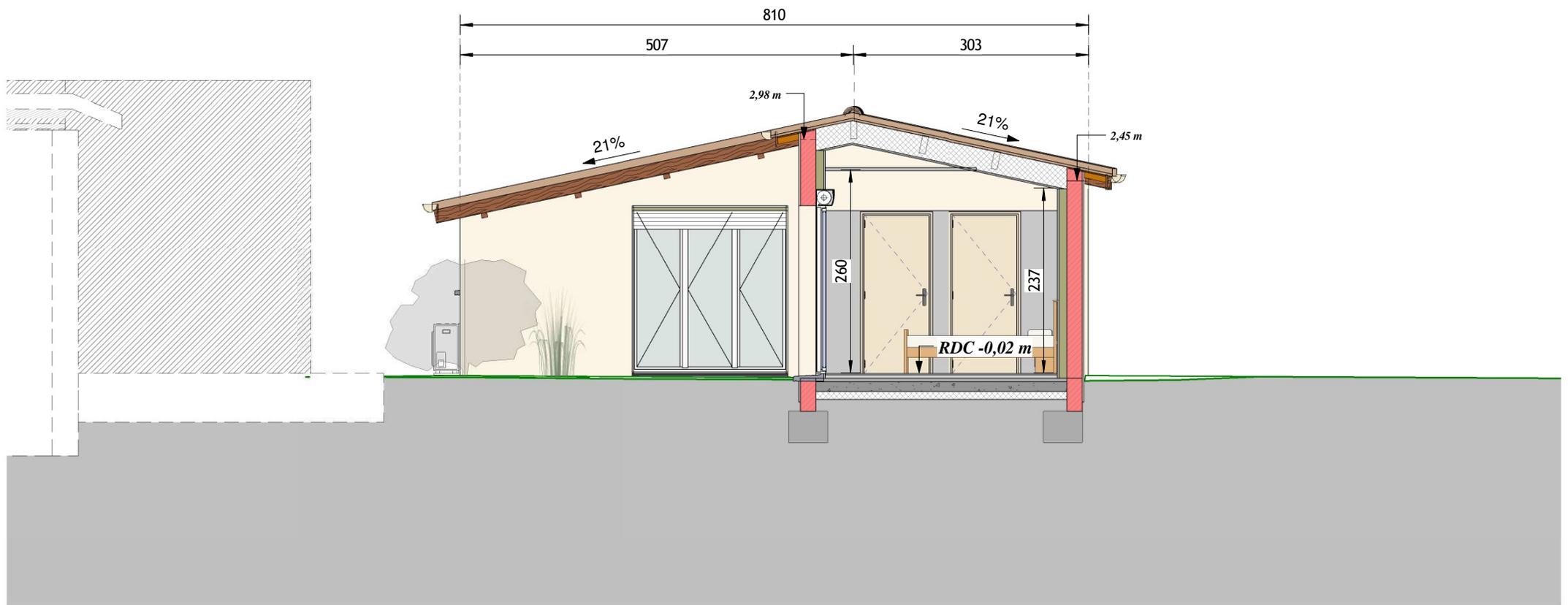
Adresse du projet :

Commune :

Code postal :

APRES MODIFICATIONS





Plans destinés à des autorisations administratives et en aucun cas à l'exécution du projet

COUPE DE PRINCIPE B-B1	Echelle : 1 : 50		DATE : 21/12/2023
	Numéro de feuille PCMI 4c..	Dossier : Adresse du projet : Commune : Code postal :	APRES MODIFICATIONS  <small>DESIGNATEUR EN BÂTIMENT POUR PROFESSIONNEL & PARTICULIER</small>